

20111205_DL_03

OBJET :

Avenant de cession de SFR titulaire des lots 2 et 5 du marché « prestations de services de télécoms »

Date de convocation :
18 novembre 2011

Date de séance :
5 décembre 2011

Date d'affichage :
13 décembre 2011

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et

de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille onze, le cinq décembre à 17h00 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Etaients présents : Jean-François VASSEUR, Daniel CARPENTIER, Patrice LETALLE, Jean-Claude RENAUX et Laurent SOMON.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

LE BUREAU

- Vu la délibération du Comité syndical du 6 juin 2011 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu les actes d'engagement des lots 2 et 5 du marché « Prestations de services de télécoms », notifiés à la société SFR le 9 novembre 2010,
- Vu le courrier de SFR reçu le 18 novembre 2011 portant sur le projet de fusion-absorption de la société SFR par la société VIVENDI Télécom International,
- Considérant que cette opération entrainera une modification de la personne juridique titulaire du marché,
- Considérant que cet avenant de transfert ne bouleverse pas l'économie du marché,

DELIBERE

ARTICLE 1 – La cession des lots 2 et 5 du marché « Prestations de services de télécoms » qui fait suite à la fusion-absorption de la société SFR par la société Vivendi télécom International est approuvée.

ARTICLE 2 – Le Président est autorisé à signer les avenants et toute autre pièce afférente à cette opération.

ARTICLE 3 - Il sera rendu compte au comité syndical de la présente délibération.

ARTICLE 4 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.